

**Notice d'enjeux et protection des nichées sur la Zone de Protection Spéciales
« Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » FR**

Rapport 2014

- Bilan intermédiaire de la réalisation des notices d'enjeu avifaunistique
- Résultats et bilan de la campagne 2014 de protection des nichées d'espèces patrimoniales

Dans le cadre de l'appel d'offre N° CG_79_A_20140313W2_2

Lot 2 : Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay

Rappel des missions dans le cadre de l'appel d'offre N° CG_79_A_20140313W2_2

Notice d'enjeux

La mission consiste à réaliser des notices d'enjeux permettant à l'organisme décisionnaire de disposer d'une expertise précise des enjeux ornithologiques, expertise indispensable pour évaluer l'incidence des projets présentés sur les espèces classées en Annexe I de la Directive Oiseau.

Sauvegarde des nichées

La mission consiste à localiser les nichées d'Outardes canepetières et de busards (Busard cendré, Busard Saint-Martin), à informer l'exploitant « hôte », à sensibiliser et à présenter des techniques pouvant concilier exploitation et réussite de la nichée. Dans certains cas, la mission consiste également à protéger physiquement des nids

CHAPITRE I :

Bilan intermédiaire de la rédaction des « notices d'enjeux » sur le territoire Natura 2000 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » (FR5412022)

1. Rappel du contexte et des objectifs

En fonction de la nature, de la localisation, de la planification et de l'ampleur des projets envisagés dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay », augmenté d'une zone tampon périphérique de 1000 mètres, les services de l'État (DDT 79 et DREAL Poitou-Charentes) demande au porteur de projet d'évaluer les enjeux ornithologiques vis-à-vis des espèces ayant values la désignation du site Natura 2000 (Notice d'incidence Natura 2000).

Cette demande consistera, pour le porteur de projet, à réaliser une évaluation d'incidence Natura 2000, dossier comportant une « notice d'enjeux » rédigée par un expert ornithologique.

L'objet de la mission du Groupe Ornithologique est la réalisation de documents « notices d'enjeux » permettant à l'organisme décisionnaire de disposer d'une expertise précise des enjeux et sensibilités ornithologiques des sites, expertise indispensable pour évaluer l'incidence des projets présentés sur les espèces classées en Annexe I de la Directive Oiseau.

2. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude correspond à celui de la Zone de Protection Spéciale Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay FR5412022 et de sa périphérie proche (environ 1000 mètres).

3. Définition de l'étude à réaliser dans le cadre des notices d'enjeu

La méthodologie d'analyse des projets conditionne le plan de rédaction des notices d'enjeux (voir ci-dessous).

- Étude des projets - les paramètres intrinsèques

Les projets soumis à notices d'enjeux sur ou à proximité de la ZPS considérée sont de nature très diverses ; pour exemples : extension ou construction nouvelle de bâtiments agricoles, sans ou avec toitures photovoltaïques, stockage de fourrage ou matériels agricoles ; stabulation, poulailler... ; plans d'épandage, installation de déchets inertes, chantiers d'élagage sous lignes électriques HTA ou THT, fouilles hydrauliques ou encore manifestations sportives motorisées, évènementiels...

Tout d'abord, il conviendra d'explorer les caractéristiques générales (surface, volume, hauteur, planification et type d'intervention, implantation dans le paysage...) du projet proprement dit et de repérer celles pouvant être potentiellement influant sur les espèces (et leur habitat) ayant valu la désignation du site Natura 2000.

- Analyse du contexte du projet

Cette seconde analyse porte sur l'environnement spatial du projet en y projetant tous les paramètres repérés préalablement qui sont susceptibles d'avoir une influence sur le milieu ou les espèces - ex : insertion paysagère dans le cadre de bâti, date des travaux, localisation ou parcours, période d'une manifestation sportive ou festive, dérangement potentiel auditif ou visuel. Seront également identifiés dans l'environnement spatial du projet des enjeux associés à ceux des espèces proprement dites : période de sensibilité, zones de tranquillité pendant la période de reproduction, parcelles en mesures agro-environnementales contractualisées, parcelles en contrat ou chartées Natura 2000...

- Analyse des enjeux avifaunistiques : globaux et spécifiques (pour chaque espèce prioritaire du site)

A partir de notre base de données régulièrement mise à jour, seront identifiées et localisées les domaines vitaux actuels et historiques des espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux présentes dans l'aire d'étude périphérique des projets en période de nidification, rassemblement postnuptial, migration et hivernage.

Les analyses définiront, au regard de la présence des espèces présentes dans l'aire d'étude, des niveaux d'enjeux proportionnels entre autres aux enjeux patrimoniaux des espèces : faibles, moyens et forts.

- **Visites de Terrain** : il s'avère dans les projets de construction qu'une ou plusieurs visites de terrain sont nécessaires pour évaluer de manière pointue l'ensemble des paramètres paysagers.

- Représentation cartographique des enjeux

Des cartes accompagnent le rapport afin de visualiser les niveaux d'enjeux à différentes échelles (échelle du domaine vital et échelle populationnelle).

4. Bilan intermédiaires Notices d'enjeu 1^{er} Janvier 2014 - 1^{er} Octobre 2014

Bilan intermédiaire global

Ce sont 7 demandes et réalisations des notes d'enjeux pour les territoires OITH et PLMSHL qui ont eu lieu au cours de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2014.

Observons qu'en début de période, les demandes n'ont pas toujours été suffisamment documentées et qu'il est régulièrement nécessaire de récupérer des informations auprès du demandeur. Grâce au service de la DDT 79, les demandes sont de plus en plus complètes et précoces dans la construction des projets.

AMPLEUR GEOGRAPHIQUE DU PROJET(en surface)*	SITE NATURA 2000**	OBJET	REDACTEUR ***	DATE SORTIE
IMPORTANTE	PLMSHL	CHANTIERS D'ELAGAGE	VTF	24/01/2014
MOYENNE	POT	PLAN D'ÉPANDAGE	TG	01/04/2014
IMPORTANTE	PLMSHL	MANIFESTATION MÉCANISÉE	VTF	20/06/2014
FAIBLE	PLMSHL	BÂTIMENT AGRICOLE	VTF	02/07/2014
IMPORTANTE	PLMSHL	BÂTIMENT D'EXPLOITATION	VTF	25/08/2014
FAIBLE	PLMSHL	EXTENSION DE BÂTIMENT AGRICOLE	VTF	25/08/2014
IMPORTANTE	POT	PLANS EPANDAGE	VR	12/09/2014

*Importante : plusieurs communes ; Moyenne : échelle communale ; faible : échelle parcellaire ;

**PLMSHL : ZPS Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay ; POT : ZPS Plaine de Oiron-Thénezay ;

***VTF : Victor TURPAUD FIZZALA, TG : Thomas Gouëlle, VR : Vincent ROCHETEAU

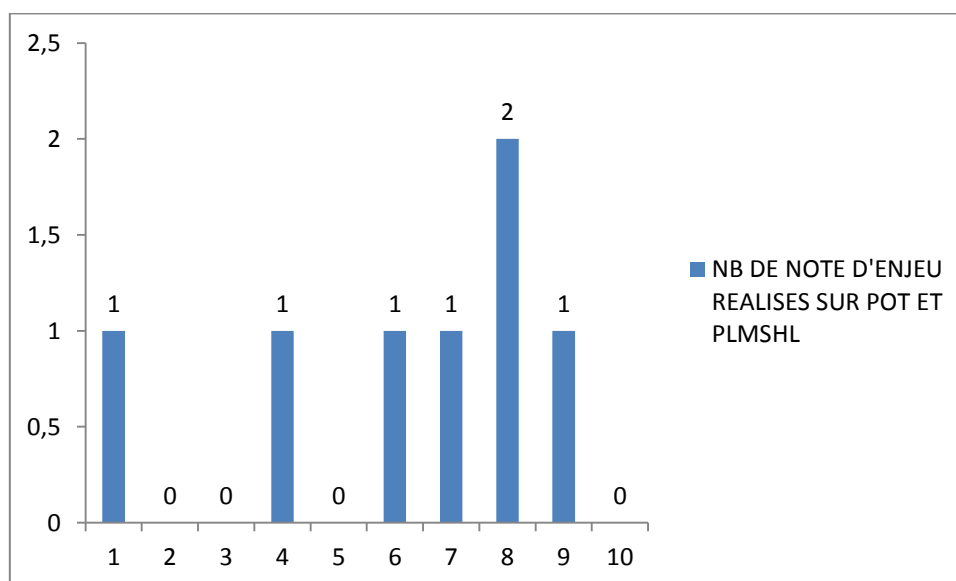
Note : quelques demandes de Note d'enjeu sont en cours et des démarches précoces sont entamées pour évaluer les enjeux avant l'élaboration du projet (démarche volontaire d'exploitants agricoles d'étudier les enjeux avifaunistiques avant de réfléchir à un projet de construction).

Bilan géographique :

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} octobre 2014, ce sont 2 notes d'enjeux qui ont été produites sur la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Oiron-Thénezay » et 5 sur la Zone de Protection Spéciale « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay ».

Phénologie de réalisation :

Sur la période concernée, les demandes parviennent au GODS de manière dispersée.



Graph 1 : Phénologie de réalisation des notes d'enjeux sur POT et PLMSHL du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2014 (quantité par mois).

Perspectives :

Il conviendra à l'avenir de poursuivre la sensibilisation des porteurs de projets pour qu'ils considèrent de manière précoce les réglementations, c'est-à-dire en amont des projets pour éviter un éventuel blocage et surcoût.

La mise en place d'outils pour alerter sur les zones sensibles en amont des projets est à étudier.

Notons que dans le cadre des projets de constructions, une ou des visites de terrains s'avèrent nécessaires pour évaluer de manière pointue, notamment les paramètres paysagers.

Certains dossiers sur des zones sensibles souffrent d'un manque d'analyse ou d'une sous-estimation des enjeux par les porteurs de projets, ou bien souffrent d'un manque de prospection de scénario de remplacement. Globalement néanmoins nous constatons que les demandes sont de plus en plus complètes.

Remarque : les documents et données cartographiques produites dans le cadre de cette mission seront transmises totalement lors du rapport final 2014.

Chapitre II :

Suivi et sauvegarde des nichées d'espèces patrimoniales 2014 Zone Natura 2000 « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » (FR5412022)

Rappel contexte:

L'évolution des pratiques agricoles (fréquence, périodicité, vitesse d'intervention, variétés précoces...) ne permettent plus à de nombreuses espèces de pouvoir accomplir leur cycle complet de nidification (baisse de la réussite de reproduction) ce qui contribue fortement au déclin des effectifs des populations d'oiseaux de plaine.

Il s'agit dans cette étude de travailler à la sauvegarde des nichées des espèces prioritaires (réf. DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay » (FR5412022).

1. Objectif

La mission consiste à rechercher, à détecter ou à localiser les nichées d'Outarde canepetière, de Busard cendré et de Busard Saint-Martin afin d'informer l'exploitant « hôte », à le sensibiliser sur les enjeux avifaunistiques et à présenter/proposer des techniques pouvant concilier exploitation et réussite de la nichée.

Dans certains cas, la mission consiste également à protéger physiquement des nids avant ou après exploitation.

2. Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude comprend l'ensemble des espaces agricoles de la Zone de Protection Spéciale Plaine de La Mothe-Saint-Héray - Lezay FR5412022 (24 450 ha), et en particulier les zones et les milieux les plus favorables à la nidification des espèces prioritaires.

a. Protocole et méthodes utilisées pour la détection et la sauvegarde des nichées

La prestation dite de « sauvegarde des nichées » comprend la prospection, le temps passé à mettre en place et à suivre la protection (information et sensibilisation du propriétaire, mise en place de la protection physique, suivi du nid...), et le suivi des principales périodes de fauche.

a-1 Outarde canepetière

La **période de ponte** des outardes peut intervenir dès le 10 mai (voir plus tôt les années sèches) et se poursuivre jusqu'en juillet (la météorologie influence largement ces périodes), avec un pic de ponte situé deuxième décennie de juin ; on estime que plus de 50% des femelles pondent avant fin juin (BRETAGNOLLE, 2001).

Lorsqu'un nid est suspecté dans une parcelle favorable avant la fauche (détection de comportement de nidification certaine ou probable), l'exploitant est recherché puis prévenu pour être sensibiliser et rechercher une méthode pour favoriser l'aboutissement de la nichée, des méthodes ou retard de fauche peuvent être proposés. S'il n'est pas possible de retarder la fauche sur la parcelle, deux possibilités sont alors proposées :

- **La « recherche au tuyau »**

Rappel : cette technique nécessite une expérience importante et ne doit être utilisée que dans les cas urgents.

La recherche exceptionnelle des nichées s'effectue grâce à l'utilisation d'un tuyau d'arrosage, que « traîne » une équipe de 5 à 8 personnes alignée sur toute la longueur de la parcelle après autorisation de l'exploitant, afin de faire décoller (seul moyen de les voir) d'éventuelles femelles. L'observation du comportement de la femelle lors de son envol (cris, direction de vol...) permet de déterminer la présence d'une nichée et son stade de développement.

Cette « prospection au tuyau » s'effectue en dehors des périodes de nourrissage de la femelle pendant lesquelles elle s'éloigne du nid (du lever du jour jusqu'à 9h00 et à partir de 18h00 en général, la météorologie est très influente sur ce comportement), et en dehors des pics de chaleur où l'on mettrait en péril les œufs ou les poussins. Ainsi les recherches ont principalement lieu entre 9h00 et 11h00, puis de 16h00 à 18h00.

Lors de la détection avérée d'une nichée dans une parcelle, l'exploitant est aussitôt informé. S'il n'est pas possible de retarder la fauche sur la parcelle entière ou de laisser un îlot protégé autour du nid, les œufs seront alors prélevés et envoyés au Centre d'élevage de Chizé.

- **Le suivi des fauches**

Lors de la fauche d'une parcelle durant la période sensible (5 mai – 31 juillet), la présence d'un expert ornithologique (salarié, stagiaire ou bénévole) durant les fauches (ou broyage) permet la détection de nichées éventuelles (comportement typique de la femelle), elle permet d'éviter sa destruction ou favorise sa sauvegarde (chaque année des nids d'Outarde sont sauvés de l'abandon ou de la prédation après les fauches des prairies fourragères).

- **La recherche des familles**

La recherche des familles, très exigeante en pression d'observation, permet d'informer et de sensibiliser les exploitants à la protection des poussins lors des interventions (ex : fauche en juillet). Selon l'âge des poussins, le comportement évolue et les distances parcourues ne sont pas les mêmes, ainsi les techniques de préservation s'adapte au contexte.

- **Protection et intervention physique sur les nids**

Si un nid d'Outarde canepetière est localisé dans une parcelle qui ne sera pas fauché, aucune intervention particulière ne sera faite autre que de s'assurer de la quiétude des lieux. En revanche, le nid se situe dans une parcelle qui doit être fauchée, il n'existe pas d'autres solutions que d'aménager avec l'exploitant (balisage) un îlot non fauché ou de récupérer les œufs pour les mettre en incubation et les élever en centre de soins du Zoodysée.

a-2 Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux

- **Repérage de l'activité des oiseaux**

A partir du 20 avril, le principe consiste à prospecter en voiture l'ensemble des plaines céréalières, à faible allure et d'y noter toutes les observations concernant les busards. L'observateur note tous les indices de nidification concernant les différentes espèces de busards rencontrés (passages de proies,

parades, couples posés, femelles posées, construction du nid...). Toutes ces observations sont répertoriées et cartographiées, elles sont ensuite compilées avec les données recueillies à travers l'ensemble des protocoles ou prospections effectuées sur la zone. Elles permettent de recenser et de positionner les potentiels futurs couples nicheurs.

- **Repérage du nid**

Les recherches des nids s'effectuent sur les zones où des indices de présence d'un ou plusieurs couples nicheurs ont été obtenus.

La localisation des nids se fait par l'observation de passages de proies entre le mâle et la femelle ou de transport de matériaux ou de proies au nid. Les recherches peuvent s'effectuer du lever du jour à la tombée de la nuit. L'activité des busards est ralentie lors de températures élevées et stoppée en cas d'épisode pluvieux intense.

Vers fin mai-début juin, le mâle va ravitailler en nourriture la femelle et les jeunes, se rendant plus visible par ses nombreux aller-retours et facilite ainsi la localisation du nid.

- **Visite des nids : mesures et baguage**

La visite des nids est assurée par des personnes qualifiées et placées sous la responsabilité du coordinateur du site après autorisation de l'exploitant agricole.

Les visites au nid consistent à dénombrer et mesurer les œufs, sexer, mesurer les poussins et déterminer leur âge. Les jeunes peuvent être bagués en présence de personnes qualifiées dans le cadre d'un programme de recherche du Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

La mesure de l'aile permet de déterminer la date d'envol des juvéniles, information essentielle pour déterminer le type de protection à mener.

- **Contact avec les exploitants**

Il est important de respecter le travail et l'environnement des agriculteurs : ne pas circuler trop rapidement sur les chemins, ne pas gêner dans les chemins, *a fortiori*, ne pas entrer dans les cultures sans accord.

Durant les prospections, il est important de chercher le contact avec les agriculteurs qui se pose souvent la question de savoir qui est en train d'observer les oiseaux dans leurs champs. Toute occasion est bonne pour créer le contact, favoriser la communication et, donc, éviter les conflits. C'est grâce à ces échanges sur le terrain qu'il est possible de sensibiliser et de présenter des techniques conciliantes avec l'exploitation agricole et la réussite de la reproduction des oiseaux de plaine. Ainsi, une relation de confiance s'installe et il sera plus facile d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans les cultures si nécessaire.

L'agriculteur sera informé de la fin de l'action et remercié de son implication dans la conservation des oiseaux de la plaine.

- **Protection et intervention physique sur les nids**

Il existe plusieurs méthodes de protection des nichées pour les busards :

- Déplacer le nid dans un champ voisin ;
- Réaliser un nid artificiel ;

- Laisser un carré de végétation autour du nid protégé par un grillage ;
- Protéger le nid avec un grillage sans fond ;
- Installer une cage-traineau : protection grillagée d'un mètre carré, disposant d'un fond grillagé ;
- Le cas échéant, récupérer les œufs ou les jeunes pour les élever en centre de soins.

Le transfert d'une ponte ou d'une nichée vers un centre de soins n'est retenu qu'au cas où aucune autre solution de protection n'est possible et notamment en cas de désaccord de l'agriculteur pour l'installation du grillage.

La méthode de sauvegarde la plus utilisée pour les busards est celle de la protection du nid par un grillage (carré grillagé ou cage traineau). Un signal visuel est placé sur l'un des piquets pour rendre la protection visible par les moissonneuses, notamment lors des moissons nocturnes. L'installation est retirée après l'envol des jeunes.

11

b. Résultats de la campagne 2014

b-1 Outarde canepetière

Observations globales :

La **période de ponte** 2014 semble avoir été plutôt retardée par les intempéries printanières, les suivis effectués semble le démontrer. Un constat important, est que cette année les parcelles en MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) sont apparues très attractives aux périodes de pontes par rapport aux prairies gérées de manière conventionnelle (sans retard de fauche).

En 2014, le suivi et la recherche des nichées d'Outarde canepetière (dont suivi de fauche) se sont déroulés sur environ 10 000 hectares de la Zone de Protection Spéciale Plaine de la Mothe-Saint-Héray – Lezay.

- La « recherche au tuyau »

Aucune recherche avec la technique du tuyau n'a été nécessaire cette année sur la Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay.

- Le suivi des fauches ou broyages

Le suivi des fauches et broyages a été effectué toute au long de la saison de nidification avec des phases plus intensives :

- les fauches avant le 20 mai des parcelles en MAET : aucune destruction de nid observée. Plusieurs exploitants (Faity T., Chauvin B., Geoffroy A., Calandreau J-L, Pflieger F., Daly P.) ont été sollicités pour ne pas intervenir sur leurs parcelles de prairies/jachères suite à la détection de comportement de début de nidification.
- Les fauches et broyages des parcelles conventionnelles fin Mai-début Juin : aucune destruction de nid observée ni signalée.
- Les fauches ou broyages de juillet à août : aucune destruction de nichée observée et **une famille sauvée** pendant la moisson d'un pois (Les Clions Saint-Sauvant)
- Certains broyages en période de nidification ont été surveillés depuis le tracteur pendant toute l'intervention

La détection d'une famille d'Outarde canepetière (1 femelle avec 3 poussins de 10 à 15j) lors d'un début de moisson d'une parcelle de pois sur la commune de Saint-Sauvant, a nécessité l'accompagnement de la moisson (présence de l'expert dans la cabine de moissonneuse avec l'exploitant agricole très impliqué et soucieux de sauver cette famille) pendant plus de trois heures pour éviter sa destruction.

De nombreuses parcelles sont passées à pied pour vérifier l'absence d'Outarde en nidification lors de l'imminence de fauche ou broyage.

- **La recherche des familles**

La recherche des familles est de fort intérêt pour évaluer la reproduction sur notre zone d'étude mais elle permet avant tout de localiser les familles, en particulier les « jeunes familles » peu mobiles, susceptibles d'être en danger pendant les fauches ou broyage, voire au cours des moissons ou du trafic d'engins agricoles associé.

En 2014, sur la Plaine de Mothe-Saint-Héray - Lezay, ce sont 5 à 8 familles qui ont été observées, ce qui révèle une réussite de reproduction relativement bonne et qui concrétise une ressource en orthoptère remarquable.

- **Protection et intervention physique sur les nids**

Aucune intervention directe au stade œuf n'a été nécessaire cette année. Plusieurs parcelles, grâce à la collaboration avec les exploitants agricoles, ont été préservées (pas de fauche ou broyage en début de saison) car de la nidification y était suspectée ou imminente :

- 1 parcelle sur Lezay « Les Péroux »
- 1 parcelle sur Lezay Est « Vallée de presle »
- 3 Parcelles sur Lezay-Rom « les Eclouzettes »
- 2 parcelles sur Saint-Sauvant « Les Clions »
- 2 parcelles sur Vançais « Le Grand Piroir » et « Les Pommeraies »

Le Broyage de 2 parcelles a été accompagné sur Chenay-Saint-Sauvant au « Grand Tartis » et au « Petit Chaumier ».

b-2 Busard cendré, Busard Saint-Martin et Busard des roseaux

- **Repérage de l'activité des oiseaux**

Les populations nicheuses de Busard sont arrivées tard cette année sur la ZPS et de manière dispersée. La météorologie défavorable a également entraîné un déclenchement des pontes très tardives. Cela a donc complexifié les premières recherches et rallongé la phase de détection des couples cantonnés (avril à début juin).

Au moins 21 couples cantonnés sont répertoriés pendant cette première phase (6 couples de Busard Saint-Martin, 15 couples de Busard cendré).

Aucun couple de Busard des roseaux n'est détecté cette année sur la zone d'étude.

- **Repérage du nid**

En milieu de plaine, la recherche des nids des couples cantonnés s'est avérée complexe du fait de la dispersion des couples et du déclenchement tardif des pontes, cela signifie un étalement des prospections des premières phases. Néanmoins, 16 nids sont trouvés (dont 4 en bordure de la ZPS).

Les recherches sur les friches forestières se sont avérées très négatives, seul un couple de Busard Saint-Martin sera trouvé en milieu forestier cette année sur la ZPS (Rom). Il semble que les intempéries soient responsables d'un échec très important pour le Busard Saint-Martin en milieu forestier cette année, cela s'est concrétisé par la rareté des observations de juvénile).

- **Visite des nids : mesures et baguage**

Après recherche, sensibilisation et accord des exploitants concernés, 15 nids sont visités fin-juin/début Juillet pour évaluer l'âge des œufs ou poussins, afin d'évaluer la date d'envol de la nichée.

L'ensemble des nids visités cette saison était dans des parcelles de blé.

- **Contact avec les exploitants**

Des contacts et échanges réguliers avec plus de 30 exploitants ont été nécessaires, à la fois pendant la recherche des exploitants des parcelles accueillant un ou des nids, à la fois pendant la visite et la protection des nichées pendant les moissons.

- **Protection et intervention physique sur les nids**

La forte pluviométrie de fin juin et début juillet, a entraîné un décalage important du début des moissons, ainsi de nombreux nids n'ont pas eu besoin d'intervention de protection.

Ce sont 5 nids de Busard (2 cendré et 3 Saint-Martin) qui ont été grillagés du fait de l'envol tardif voir très tardif de la nichée (des grillages ont même été posés au stade œuf début juillet).

La prédation de plusieurs nids a également été constatée.

c. Calendrier de réalisation des missions

MOIS							
ACTIONS	3	4	5	6	7	8	9
Outarde canepetière							
Recherche des indices de nidification							
Suivi des fauches							
Recherche des familles							
Protection des nichées							
Contact et sensibilisation avec des exploitants							
Busard cendré, Busard Saint-Martin							
Repérage des cantonnements							
Localisation des nids							
Visite des nids							
Protection des nichées							
Contact et sensibilisation avec des exploitants							